



Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre 2017 et la proposition de nomination transmise au Président de l'Université
- Vu le procès-verbal d'élection du bureau de la CES du 19 décembre 2017

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 03 : « Histoire du droit et des institutions »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés			Maîtres de conférences et assimilés		
FLEURY	Benoit		BOUCHARD	Laurent	
GOJOSSO	Éric		FRELON	Élise	
SALLES	Damien	Président	LAUBA	Adrien	
VEILLON	Didier		RIDEAU	Frédéric	1 ^{er} Vice-Président

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Droit et Sciences Sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 20 décembre 2017
Le Président de l'Université de Poitiers


Yves JEAN